

LE BÂTARD VAUTHIER ET SES FEUX PUANTS (1403). À PROPOS D'UN PARTISAN NEUCHÂTELOIS DES DUCS DE BOURGOGNE

Jean-Daniel MOREROD
Professeur à l'Université de Neuchâtel

Grégoire OGUEY
*Chargé d'enseignement aux Universités de Neuchâtel et de Fribourg
Archiviste aux Archives de l'État de Neuchâtel*

L'histoire des comtes de Neuchâtel au service de la Bourgogne est bien connue et elle compte des heures éclatantes. Jean de Fribourg (comte de 1424 à 1458) sera capitaine général, puis gouverneur de Bourgogne pour Philippe le Bon¹, après avoir risqué sa vie pour Jean sans Peur à Montereau et avoir été alors racheté à grands frais par son père aux partisans du dauphin Charles². Les états de service bourguignons de son grand-oncle, le Bâtard Vauthier, appelé en 1409 au siège de Velleux³, sont bien médiocres en comparaison. Mais l'aventure humaine du Bâtard se révèle encore plus fascinante que celle du comte Jean. Narrateur-né, Jean-Marie Cauchies nous permettra de lui raconter une histoire ou, plutôt, quelques épisodes d'une histoire. Elle est terrible, un peu *gothique* ; et, pourtant, elle est entièrement attestée⁴.

Elle mériterait une étude globale, bien qu'elle ait déjà été l'objet de recherches approfondies et ce dès le début du XIX^e siècle. L'une des toutes premières études historiques fondées sur les sources documentaires à avoir été publiées en Suisse lui est consacrée : *Sur la vie et le procès criminel de Vauthier, bâtard de Neuchâtel* de Jean-François de Chambrier, paru en 1812 dans le numéro de lancement de la première revue historique suisse⁵. Chambrier l'a écrite fort de sa connaissance documentaire de l'histoire neuchâteloise acquise en classant les archives de la Principauté. Il y a ajouté ce qu'en disait la chronique bernoise de Justinger, écrite quelques années après les faits⁶. Des études ont suivi, dont deux méritent mention, celle de l'historien économiste Fernand Loew, *Vauthier le Bâtard, seigneur des Verrières, et sa succession*, dans son fameux livre

1 Il l'est de 1435 à 1443 : B. SCHNERB, « *L'honneur de la Maréchaussée* ». *Maréchalat et maréchaux en Bourgogne des origines à la fin du XV^e siècle*, Turnhout, 2000, p. 74-76.

2 A.-L. SOUSSI-SANS, *Un prince neuchâtelois prisonnier du dauphin : convoier une rançon dans la France de la guerre de Cent Ans*, Neuchâtel, 2014.

3 Voir n. 18.

4 Pour alléger cet article, nous n'indiquons pas de référence pour chaque point. Les principales sources sont des listes d'allégués détaillant les faits survenus, mais, évidemment, les distordant pour servir aux intérêts du comte (NEUCHÂTEL, Archives de l'État [= AÉ], AS-B1.21, AS-G2.16).

5 *Der Schweizerische Geschichtsforscher*, t. 1, Berne, 1812, p. 403-444.

6 G. STUDER, *Die Berner-Chronik des Conrad Justinger*, Berne, 1871, p. 197-201. Chambrier ne la connaît pas comme telle, utilisant une adaptation française du début du XVI^e siècle, attribuée à l'homme d'État et humaniste fribourgeois Pierre Faucon (Peter Falk).

sur *Les Verrières*⁷, et celle du chartiste Eddy Bauer, *Faux et usage de faux au XV^e siècle*⁸. Enfin, le sixième centenaire de la mort du Bâtard a suscité un fascicule d'études *Autour de Vauthier de Rochefort*⁹.

1. Un oncle décapité sur ordre de son neveu

Le 11 mars 1413¹⁰, Vauthier, bâtard de Neuchâtel, était décapité. L'exécution eut lieu à Neuchâtel ; elle était la conséquence d'une condamnation à mort par contumace, en date du 25 août 1411, assortie de la privation des biens. L'exécution, comme le procès précédemment, a été faite sur ordre du comte de Neuchâtel, Conrad de Fribourg ; c'est le père de Jean, le rescapé de Montereau déjà évoqué. Vauthier était l'oncle de Conrad, en tant que fils illégitime du comte Louis de Neuchâtel (mort en 1373) ; Louis, dernier mâle légitime de sa race, était le grand-père maternel de Conrad.

Ce sombre drame avait des origines anciennes : en 1372, Vauthier, avec son frère Jean¹¹, avait reçu de son père des apanages importants (la châellenie de Rochefort et la mairie des Verrières), dans le cadre d'une politique des bâtards très proche de celle menée par les comtes-ducs de Bourgogne¹². Jean finit par entrer dans les ordres, ne revendiqua plus ses droits, tout en soutenant son frère. Ils avaient une sœur, Marguerite, qui resta, elle aussi, très proche de Vauthier.

Les deux garçons étaient mineurs au moment de la dotation. Leur père mourut l'an suivant sa donation, en 1373. Deux ans plus tard, en 1375, l'héritière de Neuchâtel, la comtesse Isabelle, aînée des filles de Louis et donc demi-sœur de Vauthier, reprit les fiefs en annonçant des compensations qui ne vinrent jamais. En décembre 1395, dans son testament, passé immédiatement avant son décès, Isabelle demanda que ces vieilles promesses soient honorées, mais l'héritier, son neveu Conrad, s'y refusa. Il négligea aussi la clause qui plaçait l'exécution du testament sous l'autorité du duc de Bourgogne. En revanche, il chercha à occuper et à satisfaire son oncle en lui remettant, à titre de châtelain, Vennes, en Franche-Comté, et la Tour Bayard, forteresse contrôlant la route du Val-de-Travers, donc la route de France et de Bourgogne menant à Neuchâtel.

Quand il fut clair aux yeux de Vauthier qu'il ne recevrait rien de substantiel, il machina un extraordinaire retournement de situation : le 4 novembre 1396, il s'empara du château de Rochefort, son ancien bien¹³. Il s'était fait accompagner d'hommes armés, certainement, mais aussi de sergents bourguignons qui placèrent sur le château un panonceau aux couleurs de leur maître, Philippe le Hardi. L'affaire avait été bien

7 F. LOEW, *Les Verrières. La vie rurale d'une communauté du Haut-Jura au Moyen Âge*, Neuchâtel, 1954, p. 32-53. Pour sa postérité, voir W. KREISEL, *Siedlungsgeographische Untersuchungen zur Genese der Waldbufensiedlungen im Schweizer und Französischen Jura : mit einem Ausblick auf die Bevölkerungs- und agrargeographische Entwicklung*, Wiesbaden, 1972.

8 E. BAUER, *Faux et usage de faux au XV^e siècle*, dans *Musée neuchâtelois*, 1961/1, p. 16-26.

9 Paru dans la *Revue historique neuchâteloise*, 2013/1, p. 5-76, avec des études de L. BARTOLINI, A. BESSON, J.-D. MOREROD, C. DE REYNIER. Le nom « de Rochefort » vient d'une seigneurie qui lui avait été inféodée, mais c'est un usage moderne. De son vivant, on l'appelait « le Bâtard de Neuchâtel » ou « Vauthier de Neuchâtel ».

10 *Vathiez le bastart ot copée la teste, à luef de Nuefchastel, le sambedy voille des bordes mil CCCC et douze, selon le stille de Lausanne* (NEUCHÂTEL, AÉ, AS-K5.11, § 3). LOEW, *Les Verrières*, l'édition p. 48-49.

11 *Ibid.*, p. 32.

12 L. BARTOLINI, *La mode des bâtards à Neuchâtel à la fin du Moyen Âge*, dans *Autour de Vauthier de Rochefort*, p. 23-29. Pour le statut juridique des bâtards, voir J.-F. POUDRET, *Contumes et coutumiers. Histoire comparative des pays romands du XIII^e à la fin du XVI^e siècle*, 2^e part., *Les personnes*, Berne, 1998, p. 9-50.

13 Sur son importance, voir C. DE REYNIER, *Le château et les seigneurs de Rochefort*, dans *Autour de Vauthier de Rochefort*, p. 39-76.

préparée, puisque le même jour, des sergents bourguignons placèrent également des panonceaux aux Verrières, l'autre bien dont Vauthier avait été spolié.

C'était une vraie rupture entre de vrais parents. Le comte et le bâtard n'étaient pas seulement de la même famille, mais mangeaient quotidiennement ensemble ; c'est ce que releva amèrement le comte Conrad. Il voua désormais à son oncle une détestation tenace, qui n'avait pas seulement comme cause le simple désappointement familial, mais aussi la menace que Vauthier faisait peser sur la souveraineté neuchâteloise en poussant le comte-duc non seulement à intervenir, mais à considérer que les Verrières et Rochefort relevaient du comté de Bourgogne. En fait, aux yeux de Conrad, Vauthier cherchait à vider de sa substance le pouvoir comtal : *geter et debouter hors ledit comte de sa seigneurie et de ses droitz*¹⁴.

Au premier abord, l'opération du 4 novembre 1396 parut un échec mortifiant : la même journée encore, le château fut repris ; Vauthier, roué de coups, fut emprisonné (il s'évada au bout de cinq semaines de la Tour des Prisons de Neuchâtel) et les panonceaux bourguignons furent arrachés. Jean, qui était devenu abbé de l'Île-Saint-Jean, se précipita auprès de Philippe le Hardi pour lui demander de secourir son frère le Bâtard. Une fois libre, Vauthier agit contre son neveu en tribunal, à Pontarlier, puis à Dole. L'affaire ne pouvait plus rester locale et un arbitrage fut confié à Marie, dame des Baux, la princesse d'Orange ; elle était la femme du suzerain de Neuchâtel, Jean de Chalon-Arlay. Elle rétablit Vauthier dans ses droits le 20 septembre 1399 (3 ans après le coup de force, 24 ans après la spoliation, 27 ans après l'inféodation). Marie des Baux s'était fait remettre les seigneuries litigieuses avant de rendre sa sentence, si bien que Vauthier les reçut sans difficulté. Pendant plus de dix ans, il jouit de tous ses droits de seigneur de Rochefort et des Verrières.

Le passé semblait enfin effacé, mais les deux antagonistes travaillaient l'un contre l'autre. Ils multipliaient les avanies, telles que des seigneuries rurales peuvent en offrir le prétexte. Le duc de Bourgogne fit d'ailleurs mener une enquête secrète, qui conclut à la mauvaise foi du comte. Mais l'essentiel n'était pas là. Le Bâtard se lança dans l'industrie très dangereuse du faux. Il le fit d'abord pour consolider les droits de sa sœur et les siens, avant de travailler à perturber les équilibres institutionnels locaux.

Sa sœur Marguerite fut condamnée à mort le 4 mars 1403 pour des faux dont il n'est pas dit qui les fit ; toutefois, ils auraient dû profiter à son frère le Bâtard. Une seconde affaire de cette sorte éclata en 1409, visant directement le Bâtard, qui avait fourni à la ville de Neuchâtel de faux droits ; une sentence de Berne obligeait la ville à les produire publiquement. Les documents furent reconnus faux par les autorités bernoises, un événement assez frappant pour qu'une quinzaine d'années plus tard, le chroniqueur officiel de Berne, Conrad Justinger, lui consacre un long développement¹⁵.

La justice neuchâteloise se saisit de l'affaire. Des complices ecclésiastiques de Vauthier furent confondus et remis à l'Officialité de Lausanne. L'évêque confirma la sentence de réclusion, le 28 février 1412¹⁶. La justice laïque était allée plus vite, avec une condamnation à mort par contumace contre Vauthier, en date du 25 août 1411. Rochefort et les Verrières furent confisqués.

C'est un véritable carrousel qui s'ensuivit ; Jean sans Peur convoqua des audiences à Dole et à Pontarlier les 20 décembre 1412 et 20 janvier 1413, auxquelles le Bâtard ne se rendit pas, malgré les sauf-conduits offerts. Le comte de Neuchâtel se rendit deux fois à Paris pour parlementer avec le duc. Quant à Vauthier, il réagit en invoquant ses propres

14 BAUER, Faux et usage de faux, p. 21.

15 L'hypothèse *Ibid.*, p. 23, d'une participation de Justinger à l'examen des titres n'est pas mentionnée dans le livre récent de K. JOST, *Konrad Justinger* (ca. 1365-1438), *Chronist und Finanzmann in Berns grosser Zeit*, Ostfildern, 2011.

16 NEUCHÂTEL, AÉ, AS-B1.11 ; AS-G8.10.

faux, qui lui permettaient de saisir la régalie de Besançon. Ses actes furent trouvés faux par la justice bourguignonne et remis au comte Conrad, le 20 janvier 1413. La situation judiciaire du Bâtard était désespérée et c'est peu après, mais dans des circonstances dont nous ignorons tout, qu'il tomba entre les mains de son neveu, qui le fit donc exécuter.

2. Pour une histoire politique de l'épopée de Vauthier

L'inventivité de Vauthier avait compliqué la situation juridique de la région : les liens avec Berne prennent la forme d'un protectorat ces années-là (en 1406 avant tout), tandis que le comte et la ville de Neuchâtel, après des différends violents, se réconcilient cette même année 1406. Les nouveaux équilibres ont été perturbés par les activités de Vauthier, qui gonflait les droits de la ville. Il en va de même des rapports entre le duc de Bourgogne et le comte de Neuchâtel : Conrad a pu craindre un amenuisement de sa souveraineté, tant face au duc de Bourgogne que face à la ville de Neuchâtel. Une dernière force doit être invoquée, les Chalon, suzerains de Neuchâtel, qui restent jusqu'au bout les soutiens de Vauthier. Ils lui ont offert le poste de châtelain de Cerlier (Erlach), une petite ville située à l'extrémité méridionale du lac de Biemme, et il y résida jusqu'au moment d'être englouti. C'est à Cerlier, par exemple, qu'un sergent bourguignon lui remet, le 2 janvier 1413, une citation à comparaître à l'audience du 20 janvier à Pontarlier. Certes, il s'agissait d'un refuge, mais les fonctions étaient réelles, comme en témoignent les comptes qu'il rendait¹⁷.

Sous les agissements de Vauthier, toujours osés, sous son caractère excessif, y a-t-il une politique qui se laisserait définir ? Aurait-il été l'homme des intérêts bourguignons dans une région qui a désormais un prince d'origine germanophone – Conrad de Fribourg – et une forte alliance avec Berne ? On comprendrait l'intérêt que lui portent successivement les ducs Philippe et Jean ; Jean était allé, nous l'avons vu, jusqu'à diligenter une enquête dans l'État voisin qu'était Neuchâtel, pour s'assurer que les plaintes du Bâtard à l'égard du comte étaient fondées. Pourquoi tant de soins ? Soutenir un féal ? On sait les ducs, surtout Jean, très attentifs aux problèmes affrontés par leurs partisans. Mais, féal, Vauthier l'était-il ? Des documents jusqu'alors inconnus permettent d'établir qu'il avait des capacités d'ingénieur ; il était habile à construire des engins de siège. Le duc Jean avait voulu qu'il en fasse bénéficier son armée en train d'assiéger Vellexon, un château franc-comtois qui se révélait inexpugnable :

*A Othenin Pillot, de Pontellie, auquel a esté baillie comptans, pour pourter lettres, de par monseigneur le mareschal et les baillis d'Amont et d'Aual, le iij^e jour de novembre mil CCCC et IX, dois Valexon au Nuefchastel en Alemaingne, par lesquelles lettres ils escrivoient au conte de Fribourg que enuoïast au dit siege de Valexon Vauthier le bastard du Nuefchastel, pour doittier aux charpentiers faire angins, ou, s'il auoit aucun bon maistre d'angin par dela, qu'il l'enuoïast avec le dit Vauthier [...]*¹⁸.

17 BESANÇON, Archives départementales du Doubs, 7E 1256.

18 L. STOUFF, *Catherine de Bourgogne et la féodalité de l'Alsace autrichienne ou un essai des ducs de Bourgogne pour constituer une seigneurie bourguignonne en Alsace (1411-1426)*, Paris, 1913, 2^e part., p. 40. La lettre dont il est question est publiée par J. BERTIN, Le siège du château de Vellexon en 1409, dans *Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts du Département de la Haute-Saône*, 3^e sér., t. 31, 1900, p. 85. Nous remercions Lionel Bartolini (Neuchâtel) et Bertrand Schnerb (Lille) de nous avoir communiqué ces deux références.

Le Bâtard avait donc une réputation de technicien, mais ce n'est pas un proche du duc, ni même un officier régulièrement employé, quoique, pour ce dernier point, de nouvelles découvertes archivistiques soient possibles.

C'était aussi une question d'expansion territoriale. Seigneur des Verrières et de Rochefort, Vauthier était le maître de la zone frontalière Neuchâtel-Bourgogne et de l'aire de défrichement qu'est le massif jurassien. Deux raisons de s'étendre vers la Bourgogne. Les Verrières étaient même une terre de conquête neuchâteloise en Franche-Comté. Vauthier était l'homme qui pouvait faire passer ses domaines sous juridiction bourguignonne et cesser de grignoter la frontière. Était-il conscient du rôle qu'on attendait de lui, nous n'en savons rien.

Il en va peut-être ainsi des Chalon, qui soutiennent la ville de Neuchâtel contre le comte et abritent Vauthier, qui devient leur châtelain de Cerlier. Ils sont les suzerains des Neuchâtel et n'assistent peut-être pas sans regrets à leur extinction et au passage de la principauté en mains « allemandes ». Il y eut d'ailleurs un moment de crise, en 1406, où une procédure de commise fut amorcée par les Chalon. Une lecture politique de la vie du Bâtard impliquerait que l'on sache pourquoi les Chalon ont cessé de le protéger, à moins que la catastrophe ultime ait eu seulement une imprudence comme cause. La ville neuchâteloise du Landeron est très près de Cerlier ; c'est peut-être de là que vinrent les forces qui s'emparèrent de Vauthier.

3. La diabolisation de Vauthier

On n'épuise pas facilement la personnalité de Vauthier, comme en témoigne un autre document récemment découvert.

Il apparaît qu'en 1403, à l'époque où Marguerite de Neuchâtel, sa sœur, était victime d'un procès pour usages de faux, le Bâtard avait déjà une réputation de faussaire. On le sait parce que Conrad enregistrait des témoignages hostiles à son oncle. On voit un certain Pierre Lantenam, de Boudry, qui semble être entré loin dans la confiance sinon de Vauthier, du moins de son complice ecclésiastique, Dom Jean Cola, chapelain de la collégiale. Grâce aux confidences de Cola, mais aussi grâce au témoignage de Lantenam, qui est au moins une fois témoin visuel, il apparaît que le Bâtard aurait commis des vols avec effraction au château de Neuchâtel, déroband des parements liturgiques et des archives, choisies, nous dit-on, pour leur pouvoir de nuire à son neveu (mais peut-être aussi pour faire provision de sceaux à manipuler et à imiter). Surtout, il se serait livré à des manipulations effrayantes :

[Lantenam] confia que Dom Jean Cola fut avec le bâtard Vauthier dans une chambre du château de Rochefort ; Vauthier portait du feu dans cette chambre dans une bassine tordue. Et ce feu puait tellement dans la chambre que la servante du seigneur abbé disait qu'ils faisaient de mauvaises lettres. Pierre Lantenam lui-même vit qu'ils scellaient des lettres, mais ignorait ce qu'elles contenaient.

On dirait que le témoignage est libellé de telle sorte que le lecteur hésite entre confection de faux documents et activités de sorcellerie ; on ne peut savoir s'il s'agit d'un effroi sincère de la part de la servante ou d'un biais donné au témoignage. *Malas litteras* n'est pas aussi clair qu'il le devrait : ce syntagme appartient au vocabulaire de la falsification depuis l'Antiquité¹⁹, certes, mais désigne aussi les textes sans style, ou

19 Comme en témoigne un passage du *De Idolatria*, V, 34, de TERTULLIEN : *Item falsarios utique non pedibus, sed manibus operari malas litteras.*

sans élévation morale²⁰. On peut aussi le dire des caractères mal tracés ou inhabituels²¹. Mais l'expression est assez rare au Moyen Âge ; c'est la façon de désigner les coquilles d'imprimerie qui assura son succès quelques décennies plus tard ! Surtout, que veulent-ils dire dans la bouche d'une servante, qui n'est pas censée s'exprimer en latin ? Le choix de ces mots est donc celui du notaire ou d'un autre participant. À de petits signes²², on voit que le témoignage de Lantenam faisait partie d'une série. Faut-il croire les résultats d'une véritable entreprise de témoignages, conduite par un adversaire ?

Le témoignage de Lantenam permettait aussi de jeter le soupçon sur le frère de Vauthier. On sait par les sources qu'il s'appelle Jean et qu'il est abbé de l'Île-Saint-Jean (Cerlier/Erlach). Mais bizarrement, il n'est pas précisément nommé dans le témoignage et son abbaye non plus ; il est seulement « le seigneur abbé », frère de Vauthier. Jean aurait été mêlé aux agissements de son frère, bien qu'il soit entré dans les ordres. Il était, en effet, depuis 1391/1392 abbé de L'Île-Saint-Jean de Cerlier, une abbaye très liée aux Neuchâtel, ses fondateurs. Il est attesté jusqu'au 29 novembre 1412, où il se met en congé de son abbaye pour cinq ans²³ ; était-ce pour tenter de défendre son frère ou fut-il mis à l'écart par la famille comtale ? On ne le sait pas et on n'a pas de nouvelles de lui après cette date. Quoi qu'il en soit, son retrait trois mois et demi avant la catastrophe finale ne peut guère être une coïncidence, d'autant plus que son abbaye se trouvait dans la châtellenie de son frère...

Le Bâtard Vauthier, au-delà de ses travers d'homme injustement traité, n'était pas sans savoir-faire. Sous son aplomb, il y avait des connaissances juridiques qu'attestent ses faux, bien sûr, mais aussi sa virtuosité judiciaire. Il avait aussi des compétences techniques : ingénieur souhaité à un siège, mais aussi châtelain apprécié et criminel capable de monter un atelier de faux ou de cambrioler le château comtal.

Reste la sorcellerie et les questions que pose la déposition de Lantenam. La réalité – un atelier de faussaire dans la chambre de Vauthier à Rochefort – est voilée et rendue menaçante : la planteur d'un feu apporté dans un ustensile tordu annonce plutôt une officine où l'on rédige des pactes diaboliques. Comment l'interpréter ? S'agissait-il de créer une imputation de sortilège qui aurait pu être bientôt utile au comte. Ose-t-on y voir une allusion – mais de qui ? – à Jean sans Peur, qui traînait à cette époque une réputation d'invocateur de démons ; on sait que le duc de Bourgogne trouva à sa cour même une voix pour l'en blâmer de façon à peine voilée, celle du dominicain Laurent Pignon²⁴. Arrêtons-là nos hypothèses, tout en restant convaincus d'avoir assisté à quelque chose d'étrange qui ne se laisse pas expliquer entièrement : la naissance d'une rumeur ou d'une réputation.

20 JULIUS PFULG, *Correspondance*, t. 1, Leyde, 1969, p. 299 : *Sed raro invenias utrunque, quod alii malis litteris, alii penitus nullis dediti sunt.*

21 *Errores sive imprimantium sive male littere originalium hic corriguntur*, dans *Civitatibus populique Perusini statutorum tertium volumen*, Perouse, 1523, tabl. 3 s., voir *errores*.

22 Il manque quelques mots (nous les avons indiqués entre crochets dans notre édition et sa traduction). L'acte mentionne le témoignage de « la servante du seigneur abbé » sans dire qui il est.

23 A. MOSER, Erlach, dans *Helvetia sacra*, t. 3/1/1, *Frühe Klöster, die Benediktiner und Benediktinerinnen in der Schweiz*, éd. E. GILOMEN-SCHENKEL, Berne, 1986, p. 667.

24 J. VÉRONÈSE, Jean sans Peur et la *fole secte* des devins : enjeux et circonstances de la rédaction du traité *Contre les devineurs* (1411) de Laurent Pignon, dans *Médiévales*, t. 40, 2001, p. 113-132.

ANNEXE

La déposition de Pierre Lantenam sur les agissements délictueux de Vauthier

NEUCHÂTEL, Archives de l'État, AS-G2.1

In nomine Domini amen. Per hoc presens publicum instrumentum, cunctis pateat euidenter, quod sub anno a natiuitate eiusdem millesimo cccc^{mo} tercio, pontificatus sanctissimi in Christo patris et domini nostri domini benedicti diuina prouidencia pape XIII^{mi} anno nono, indictione undecima, die uicesima octaua mensis januarii, hora uesperarum tercia hora post meridiem, in platea extra pontem sub una arbore castri Telle Lausanensis diocesis, in mei notarii publici et testium subscriptorum ad hoc per testimonio uocatorum specialiter et rogatorum presencia personaliter, Petrus Lantenam, constitutus [fuit], de Baudriaco predictae Lausanensis diocesis.

Confessus fuit idem Petrus Lantenam, sua propria uoluntate sine aliquo alio tormento, quod dominus Johannes Cola, capellanus ecclesie colegiate [*sic*] Nouicatri, dixit [de] Vauterio bastardo Nouicatri, quod fuit secum ad frangendum unum armatrium in parua stupa domus habitationis dominorum Nouicatri et plures arcas in camera retro predictam paruam stupam.

Item idem Vauterius bastardus et dominus Johannes Cola fregerunt unum tro²⁵ in camera retro predictam paruam stupam, prout confessus fuit idem Petrus Lantenam.

Item predictus Petrus Lantenam confessus fuit quod predictus dominus Johannes Cola fuit cum predicto Vauterio bastardo ad frangendum unum armatrium retro predictam paruam stupam iusta latrinas.

Item confessus fuit idem Petrus Lantenam quod predictus dominus Johannes Cola fuit ad extrahendum dictum Vauterium bastardum de turre domini nostri Nouicatri, prout ipsemet dominus Johannes Cola dixit predicto Petro Lantenam.

Item confessus fuit quod dominus Johannes Cola fuit cum Vauterio bastardo in una camera castri Rupefortis et ad dictam cameram dictus Vauterius portauit ignem in uno prauo bachinet, et ille ignis taliter fetebat in camera quod ancilla domini abbatis dicebat quod faciebant malas literas et ipse Petrus Lantenam uidit quod sigillabant literas sed nesciebat cuius tenoris essent.

Item dicit idem Petrus Lantenam quod dominus abbas fregit arcam Vauterii bastardi fratris sui, et ibidem cepit sex manutergia laborata auro et seta in capite que fuerunt furata in domo domini nostri Nouicatri per dictum Vauterium et dominum Johannem Cola, cum pluribus literis que fuerunt et sunt in preiudicium dicti domini nostri Nouicatri et grauamen.

Item dixit Vauterius predicto Petro Lantenam quod habebat unam literam longelli de Baudriaco que fuit facta tempore quo debebant redimere dominum Johannem de Nouocastro de carcere in quo captiuebatur, et quod redderet ipsam illis de Baudriaco, si tenerent secreta super quibus omnibus.

25 Le fichier du *Glossaire des Patois de la Suisse romande* contient de nombreuses attestations du xv^e siècle de *tro*, *trot*, *trog*, etc. avec le sens de « bahut », « coffre ». Nous remercions Federica Diémoz et Dorothée Aquino Weber de l'Institut de dialectologie de Neuchâtel de nous avoir fourni copie de ces fiches.

Preceptum michi notario infrascripto leuare hoc presens publicum instrumentum presentibus nobilibus et discretis uiris uidelicet domino Vauterio de Columberio, milite, Stephanino de Lilla, Girardo Henrico de Valletrauersa et Rama²⁶ Tassa, testibus ad predicta uocatis specialiter et rogatis.

[Seing du notaire] Et ego Petrus Cabane de Bugella, clericus Vercellensis diocesis, publicus auctoritate imperiali notarius, hiis omnibus presens fui rogatusque domini nostri Nouicastro, hoc presens publicum instrumentum recepi, prout ego cum predictis testibus audiui, et in hanc publicam formam redegi signoque meo consueto signaui, in testimonium ueritatis omnium premissorum.

Traduction

Au nom du Seigneur, amen. *Que*, par cet instrument public, il apparaisse clairement à tous que l'an pris à la Nativité 1403, neuvième année du pontificat du très saint père en Christ et seigneur Benoît XIII, pape par la divine providence, la neuvième indiction, le 28 janvier²⁷, à l'heure des Vêpres, troisième heure après midi, sur la place au-delà du pont, sous un arbre du château de Thielle²⁸, au diocèse de Lausanne, en présence de moi, notaire public, et des témoins indiqués ci-dessous, appelés personnellement et spécialement requis pour témoigner, <est> comparu Pierre Lantenam, de Boudry²⁹, au même diocèse de Lausanne.

Ce Pierre Lantenam reconnut de sa propre volonté, sans autre pression, que Dom Jean Cola, chapelain de l'église collégiale de Neuchâtel <lui> a dit <à propos de> Vauthier, bâtard de Neuchâtel, qu'il l'accompagna pour briser un meuble d'archives dans la petite chambre chauffée de la résidence des seigneurs de Neuchâtel et un certain nombre d'arches dans la chambre qui se trouve derrière la petite chambre chauffée.

De même, ce bâtard Vauthier et Dom Jean Cola brisèrent un coffre dans la chambre située derrière la petite chambre chauffée, comme le confia Pierre Lantenam.

De même, Pierre Lantenam reconnut que Dom Jean Cola se trouva avec le bâtard Vauthier pour briser une armoire derrière la petite chambre chauffée, à côté des latrines.

De même, Pierre Lantenam reconnut que Dom Jean Cola participa à tirer le bâtard Vauthier de la tour³⁰ de notre seigneur de Neuchâtel ; c'est ce que Dom Jean Cola lui-même a dit à Pierre Lantenam.

De même, il reconnut que Dom Jean Cola fut avec le bâtard Vauthier dans une chambre du château de Rochefort ; Vauthier portait du feu dans cette chambre dans une petite bassine tordue. Et ce feu puait tellement dans la chambre que la servante du seigneur abbé disait qu'ils faisaient de mauvaises lettres. Pierre Lantenam lui-même vit qu'ils scellaient des lettres, mais ignorait ce qu'elles contenaient.

De même, Pierre Lantenam dit que le seigneur abbé força une arche du bâtard Vauthier, son frère, et y prit six linges liturgiques dont le haut était brodé d'or et de soie, qui avaient été volés dans la maison de notre seigneur de Neuchâtel par Vauthier et Dom Jean Cola, ainsi qu'un

26 D'après *Ganino*, un dictionnaire en ligne des prénoms italiens (http://www.ganino.com/cognomi_italiani_r), ce prénom est attesté en Italie du Nord : « Rama è tipico di Verona e del veronese, di Colognola ai Colli e Tregnago, con un ceppo nel bergamasco ed uno nel vercellese ». Ce témoin était probablement en relation avec le notaire.

27 C'est-à-dire le 28 janvier 1403.

28 L'un des sièges de justice du comté de Neuchâtel.

29 Bourg fortifié à l'ouest de Neuchâtel.

30 Il s'agit très probablement de la tour des Prisons de Neuchâtel, où le bâtard Vauthier a été emprisonné en novembre-décembre 1396, après son coup de force manqué à Rochefort.

certain nombre de lettres qui étaient et sont toujours au préjudice et au détriment de notre seigneur de Neuchâtel.

De même, Vauthier a dit à Pierre Lantenam qu'il détenait une lettre sur l'*obmgeld* de Boudry, qui fut faite à l'époque où ils devaient racheter le seigneur Jean de Neuchâtel de la prison dans laquelle il était captif³¹. Il dit qu'il la rendrait à ceux de Boudry s'ils gardaient le secret sur tout cela.

Il me fut prescrit, à moi le notaire, de lever cet instrument public, en présence des nobles et discrets hommes le seigneur Vauthier de Colombier, chevalier, Stephanin de *Lilla*, Girard Henri de Vautravers et Rama Tassa, témoins appelés spécialement et requis pour cela.

Et moi, Pierre Cabane de Bielle³², clerc du diocèse de Verceil, notaire public de par l'autorité impériale, j'ai été présent à tout cela et, requis par notre seigneur de Neuchâtel, j'ai reçu cet instrument public tel je l'ai entendu avec les témoins, je l'ai rédigé dans cette forme public, l'ai signé de mon seing habituel, en témoignage de la vérité de tout ce qui précède.

31 Jean meurt en captivité en 1369 (voir SOUISSI-SANS, *Un prince neuchâtelois*, p. 72-74), alors que son père, le comte Louis, s'efforçait de réunir une rançon, en partie en vendant des droits aux communautés de ses domaines.

32 Biella, dans le Piémont.

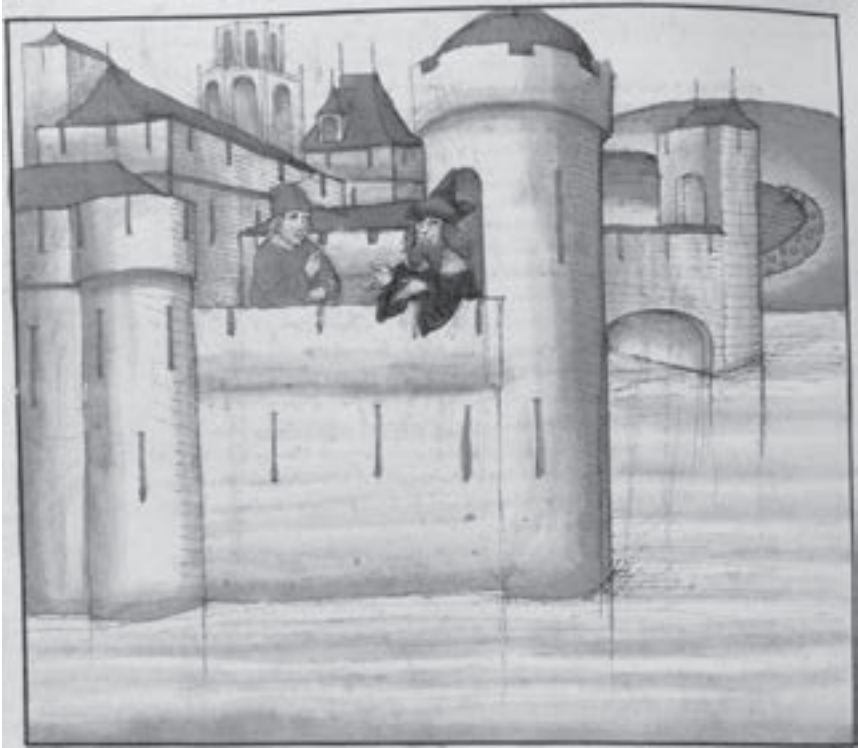


Fig. 2. *Le bâtard Vauthier (à droite) et l'un de ses acolytes complotent sur les remparts de Neuchâtel, DIEBOLD SCHILLING, Spiezer Chronik, 1484-1485, BERNE, Bibliothèque de la Bourgeoisie, Mss.h.h.I.16, p. 552 © www.e-codices.unifr.ch (version en couleurs p. 556).*

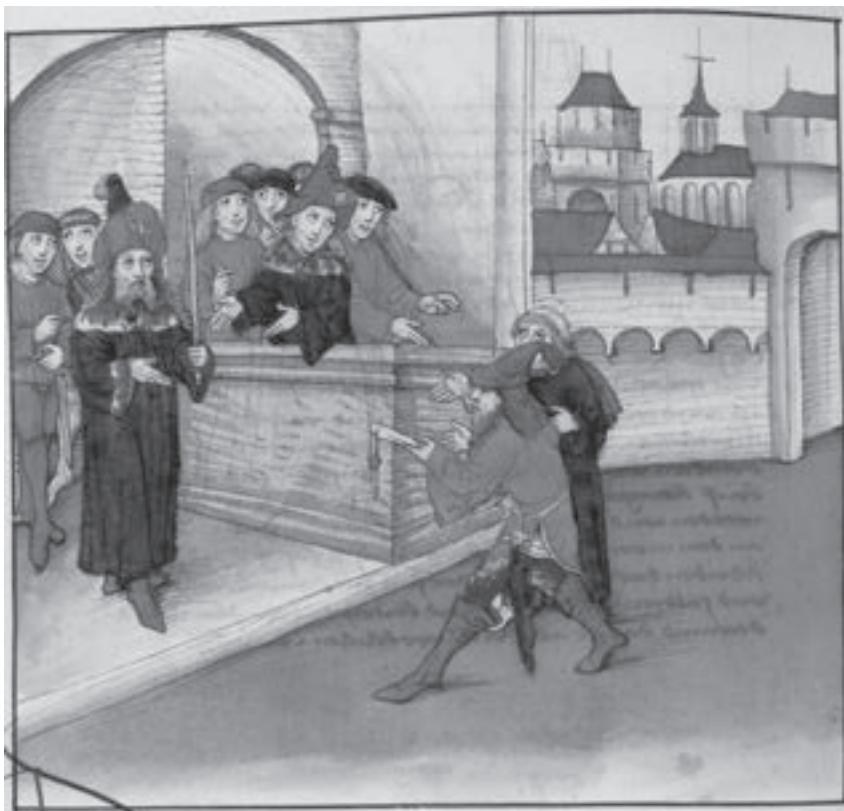


Fig. 3. *Les bourgeois de Neuchâtel revendiquent de nouveaux droits auprès du comte, à qui ils présentent les faux actes forgés par le bâtard Vauthier, DIEBOLD SCHILLING, *Spiezzer Chronik*, 1484-1485, BERNE, Bibliothèque de la Bourgeoisie, Mss.h.h.I.16, p. 554 © www.e-codices.unifr.ch (version en couleurs p. 556).*



Fig. 4. *L'exécution du bâtard Vauthier par décapitation et de l'un de ses complices par noyade, DIEBOLD SCHILLING, Spiezer Chronik, 1484-1485, BERNE, Bibliothèque de la Bourgeoisie, Mss.h.h.I.16, p. 557 © www.e-codices.unifr.ch (version en couleurs p. 557).*